

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 septembre 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume  
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h35.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-09-10.199

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2015**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-09-10.200

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2015, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

---

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 31 août et de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 27 août 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2015-09-10.201

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Concours Fleurir Deux-Montagnes/Gagnants	600 \$
Fondation Élite St-Eustache/Événement bénéfice	199 \$
Club Social Héritage/Événement bénéfice	200 \$
Hockey Junior AA /Niveau régional	600 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

---

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 27 août 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

2015-09-10.202

D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain – volet subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

Valérie Dubois	100,00 \$
Joëlle Brault	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

**2.3 Entente intermunicipale avec la ville de St-Eustache relative à la constitution d'une servitude sur une partie du parc Bélair pour l'installation d'une conduite d'égout pluvial**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Ste-Eustache souhaite régler un problème d'évacuation des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de St-Eustache désire installer une conduite d'égout pluvial entre la vieux chemin d'Oka et l'émissaire d'égout pluvial de la Ville de Deux-Montagnes, situé dans le parc Bélair ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-09-10.203

DE SIGNER avec la ville de St-Eustache une entente intermunicipale relative à la constitution d'une servitude sur une partie du parc Bélair pour l'installation d'une conduite d'égout pluvial. Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE**

**2.4 Mise à jour- Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil – Margaret Lavallée**

---

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Mme Margaret Lavallée, membre du conseil, a déposé sa déclaration mis à jour des intérêts pécuniaires.

**2.5 Contrat de services professionnels pour la construction d'une annexe au chalet du parc Central**

---

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite construire une annexe au chalet du Parc Central ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-09-10.204

DE RETENIR les services de François Grenon Architecte inc. pour le contrat de services en architecture pour la construction d'une annexe au chalet du parc Central pour la somme de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

**ADOPTÉE**

**2.6 Annulation de la désignation à titre de rue du lot 3 857 037**

CONSIDÉRANT la construction de la phase 2 des résidences du Manoir Grand-Moulin ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler la désignation à titre de rue de la rue connue autrefois sous le nom de «Croissant Grand-Moulin», sur le lot 3 857 037, entre le chemin Grand-Moulin et la 8e avenue ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2015-09-10.205**

D'ANNULER la désignation à titre de rue de la partie de la rue Croissant Grand-Moulin, sise autrefois sur une partie du lot 1 605 435 (aujourd'hui incluse dans le lot rénové 3 857 037), entre les lots rénovés 3 857 036 et 3 857 038.

La présente résolution remplace et annule la résolution n° 2015-08-13.180.

**ADOPTÉE**

**2.7 Mandat à UMQ – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Deux-Montagnes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2015-09-10.206**

QUE la municipalité de Deux-Montagnes, joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2.8 Demande au gouvernement du Québec lors de la révision de la *Loi sur le tabac***

---

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-09-10.207

D'EXPRIMER son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

D'INVITER le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉE**

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 septembre 2015

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de véhicules légers au service des Travaux publics

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de véhicules légers au service des Travaux publics.

4.2 Adoption – Règlement n° 1560 – Règlement amendant le Règlement de construction (N° 1370) afin de modifier certaines dispositions

CONSIDÉRANT l'adoption le 13 août 2015, du premier projet de Règlement n° 1560 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 10 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à la procédure d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'autoriser, à certaines conditions, l'utilisation de pieux vissés pour certaines constructions ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-09-10.208

D'ADOPTER, le Règlement n° 1560 intitulé « *Règlement amendant le Règlement de construction (N° 1370) afin de modifier certaines dispositions* » tel que déposé.

ADOPTÉE

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2015**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2015 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 287 101,48 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	752 842,30 \$

**6. Ressources humaines**

**6.1 Engagement de personnel temporaire – Loisirs, culture et vie communautaire**

---

*La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un intérêt pécuniaire indirect du fait que sa fille fait partie des employés engagés. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Roch Langelier, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, datée du 28 août 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-09-10.209

DE PROCÉDER à l'engagement de personnel temporaire au Service des loisirs, culture et vie communautaire, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

**ADOPTÉE**

**6.2 Nomination de personnel partiel régulier moins de 24hres – section bibliothèque**

---

CONSIDÉRANT le départ d'une employée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de commis à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT l'affichage interne et l'ancienneté, en accord avec la convention collective ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2015-09-10.210** DE NOMMER madame Nathalie Bastien, à titre d'employé partiel régulier moins de 24hres, au poste de commis à la bibliothèque, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**7. Urbanisme**

**7.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2015-09-10.211** D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	456, 8 <sup>e</sup> avenue	D'approuver la demande de PIIA n°2015-559 pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de type plein pied de 9,45 m X 9.75 m de forme régulière et de 7 m de hauteur. Les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur brun foncé et de la brique de type contemporain de couleurs nuancée de gris. Les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un revêtement horizontal de vinyle de couleur amande. Le bardeau sera de couleur de type nuancé de noir et les fascias ainsi que les soffites seront en aluminium de couleur noire. Les portes et fenêtres seront en aluminium de couleur noire.
B)	42, 11 <sup>e</sup> avenue	D'approuver la demande de PIIA n°2015-592 pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de type plein pied de 8 m X 12.14 m de forme régulière et de 6.4 m (21 pieds) de hauteur. Les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur brun foncé et de la brique de type contemporain de couleurs nuancée de gris. Les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un revêtement horizontal de vinyle de couleur gris. Le bardeau sera de



	couleur de type nuancé de noir et les fascias ainsi que les soffites seront en aluminium de couleur noire. Les portes et fenêtres seront en aluminium de couleur noire.
<b>C)</b> Boul. des Promenades (Lot 5 003 484)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-XXX pour le projet de constructions neuves de 3 bâtiments d'unités en copropriété. Le projet comprend 1 immeuble de 12 unités sur le lot 5 003 481 et 2 immeubles de 18 unités sur les lots 5 003 482 et 5003 483. Chaque immeuble comprend 4 ou 6 unités par étage sur 3 étages. Les revêtements extérieurs seront de l'acier fini bois de couleur brune et de la maçonnerie de couleur gris nuancé sur les 4 façades. La toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur foncée. Les portes et fenêtres seront en PVC de couleur noire.
<b>D)</b> 1701, chemin d'Oka	D'approuver la demande de PIIA n°2015-531 pour le projet d'agrandissement de 3.30 m X 6.76 m en façade principale du garage, dédié au lavage de voitures, à l'extrémité gauche du bâtiment commercial. Le revêtement extérieur de la façade principale sera en pierre assortie à l'existant, actuellement en pierres des champs. Le revêtement extérieur du mur latéral et arrière sera en vinyle de couleur blanche et la toiture mansarde sera en aluminium de couleur brune, tel que l'existant. La porte de garage sera réutilisée.
<b>E)</b> 589, 20 <sup>e</sup> avenue	D'approuver la demande de PIIA n°2015-XXX pour le projet d'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment du nouveau commerce. L'enseigne prévue est de type imprimé sur bois « crezon ». La dimension totale sera de 3m <sup>2</sup> soit 3.7 m (12 pieds) par 0.9m (3 pieds) pour le maximum de 3 m <sup>2</sup> . Il n'y a pas d'éclairage de l'enseigne de prévu pour l'instant, mais sera en col de cygne le cas échéant. L'affichage sur la vitrine sera inférieur à 30 % tel que prescrit.
<b>F)</b> 413, 7 <sup>e</sup> avenue	D'approuver la demande de PIIA n°2015-557 pour le projet d'agrandissement de 3.66 m X 7.39m, soit de 22,5 m (214 pieds carrés), en façade principale du bâtiment résidentiel unifamilial de type bungalow. Le revêtement extérieur de la façade principale sera déclin de bois assorti à l'existant, de couleur jaune pâle « maïs ». Les portes et fenêtres seront de couleur blanche.
<b>G)</b> 123-125, 14 <sup>e</sup> avenue (lot 5 745 223)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-479 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment bifamilial isolé. Les dimensions sont de 9.75 mètres (32 pieds) de largeur par 11.30 mètres (37 pieds) de profondeur et 9.1 mètres (30 pieds) de hauteur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur brune et un parement de briques de

	couleur nuancé de beige. Les faces latérales et arrière sont recouvertes du même revêtement de bois et couleur brune. Les portes sont en aluminium noir et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur brun foncée et la toiture est en bardeaux d'asphalte brun.
H) 127-129, 14 <sup>e</sup> avenue (lot 5 745 222)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-480 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment bifamilial isolé. Les dimensions sont de 9.75 mètres (32 pieds) de largeur par 11.30 mètres (37 pieds) de profondeur et 9.1 mètres (30 pieds) de hauteur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur brune et un parement de briques de couleur nuancé de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes du même revêtement de bois et couleur brune. Les portes sont en aluminium noir et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.

**ADOPTÉE****8 Loisirs et services communautaires****8.1 Autorisation à l'Armada Blainville-Boisbriand de tenir une pratique publique à l'aréna Olympia**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 31 août 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-09-10.212

D'AUTORISER l'Armada Blainville-Boisbriand à tenir une pratique publique à l'aréna Olympia, le samedi 14 novembre de 13h à 14h30 et que les heures de glace soient offertes sans frais.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE****9. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h00. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h30.

- \* Dépôt d'une pétition par monsieur Frédéric Berthiaume, conseiller, pour l'implantation de jeux d'eau au Parc Louis-Warren.

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 par le maire.

Signé *Denis Martin*  
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier